



**Partenariat entre Jardin Solstice et
Amap' en BIOce
pour l'année 2024/2025**

Nom du producteur :

Jardin Solstice

Adresse du producteur : 3, rue de l'Hêtre, La Floudière 28240 Vaupillon

Référente de l'Amap'en BIOce : Mélanie Verdier

Livraison : Le HANGAR rue de la Tuilerie SERESVILLE 28300 Mainvilliers

le jeudi de 17h00 à 18h00.

Les produits

Produits à base de plantes

PRODUITS ET TARIFS 2024/2025

Voir grille jointe (tarifs de septembre à septembre)

Les tarifs sont modifiables au début de la saison , soit en septembre de chaque année.

Fréquence des livraisons :

3 à 4 livraisons par an (entre septembre et mars/avril)

Engagement du producteur :

Jardin Solstice, producteur certifié AB, s'engage à livrer les produits qui lui seront commandés aux dates et heures fixées par l'association, à assurer une présence régulière aux livraisons afin de répondre aux différentes questions des amapiens et de construire une relation de confiance durable et à transmettre son certificat de conformité bio établi par l'organisme de contrôle à l'association à chaque renouvellement.

Engagement de l'Amap'en BIOce :

L'Amap'en BIOce veille au respect par les adhérents de leur engagement de soutien annuel des producteurs, exprimé collectivement et solidairement par le maintien d'un volume de commandes compatible avec l'engagement du producteur à livrer à l'Amap'en BIOce.

L'Amap en BIOce organise la commande des produits par le site AMAP J au plus tard 15 jours avant la 1^{ère} livraison de la période de commande, et organise la distribution des produits.

L'Amap en BIOce organise la collecte du paiement des produits que les adhérents font par chèque à l'ordre de Jardin Solstice.

L'Amap en BIOce tient le certificat bio disponible pour le produire à la demande des adhérents.

Signature du producteur :

Pour l'Amap en BIOce, signature de la référente :

Exemplaire signé des 2 parties, disponible auprès de la référente

Partenariat entre Jardin Solstice et Amap'en BIOce pour l'année 2024 2025/ page 1